DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE NOTRE DAME

CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 7 octobre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SEPT OCTOBRE à 19H00,	Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 02/10/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Effectif légal :	19
	En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, ~~DEMARCQ Patrice~~, ~~DESLOOVERE Delphine~~, ~~DUMETZ Nathalie~~, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, ~~HERLEM Maxime~~, ~~PANIEN Baptiste~~, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	13
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; DRAUX Stéphane ; PANIEN Baptiste ; DEMARCQ Patrice ; DUMETZ Nathalie ; HERLEM Maxime //--	Absents :	6
Absents : //-		
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; DEMARCQ Patrice à IVANEC Bruno ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie // --	Procurations :	5
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	18

Liste des délibérations examinées

Lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 juin 2026

Adopté à l'unanimité

Rapport du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

(Art. L.2122-22 du CGCT)

Le Conseil Municipal prend acte

N°	TITRE	VOTE
DCM-20261007-34	Commissions Municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal	**ADOPTE** Pour : **18**– Contre : **0** – Abstentions : **0**
DCM-20261007-35	Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal	**ADOPTE** Pour : **18**– Contre : **0** – Abstentions : **0**
DCM-20261007-36	Départ en retraite d'une institutrice – Cadeau	**ADOPTE** Pour : **18** – Contre : 0 – Abstentions : **0**
DCM-20261007-37	Personnel communal – Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant	**ADOPTE** Pour : **18** – Contre : **0** – Abstentions : **0**
DCM-20261007-38	Admission en non-valeur	**ADOPTE** Pour : **18**– Contre : **0** – Abstentions : **0**
DCM-20261007-39	Présentation du Plan Communal de Sauvegarde	**PREND ACTE**
DCM-20261007-40	Nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN – Commune de Sissonne	**ADOPTE** Pour : **18** – Contre : **0** – Abstentions : **0**
DCM-20261007-41	Aliénation d'un chemin rural – Enquête publique préalable	**ADOPTE** Pour : **18**– Contre : **0** – Abstentions : **0**

La présente liste des délibérations a été affichée à la Mairie (tableau d'affichage) et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 9 octobre 2026

A FONTAINE NOTRE DAME, le 9 octobre 2026

Le Maire.
Bruno IVANEC

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME (Nord)

La Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE-NOTRE-DAME

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 7 Octobre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SEPT OCTOBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 02/10/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal : En exercice :	 **19** **19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, ~~DEMARCQ Patrice~~, ~~DESLOOVERE Delphine~~, ~~DUMETZ Nathalie~~, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, ~~HERLEM Maxime~~, ~~PANIEN Baptiste~~, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**13**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; DRAUX Stéphane ; PANIEN Baptiste ; DEMARCQ Patrice ; DUMETZ Nathalie ; HERLEM Maxime // Absents : //	Absents :	**6**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; DEMARCQ Patrice à IVANEC Bruno ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie //	Procurations :	**5**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**18**

DCM-20261007-41 (Aliénation chemin bois - Enquête publique).docx

Aliénation du chemin rural dit « Chemin du Bois » - Enquête publique

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 18 septembre 2024 le conseil municipal a approuvé la cession des parcelles ZV 34, ZV 130 et AA 267 en partie à la Société PROTERAM, située à LESQUIN en vue de la création d'un lotissement en lots libres et d'une résidence intergénérationnelle.

Il rappelle également que lors de la séance du 21 janvier 2026 le conseil municipal l'a autorisé à signer le compromis de vente.

Il précise que le chemin rural dit « Chemin du Bois » qui va de la Rue d'Alsace Lorraine à la Rue Sadi Carnot sera intégré dans le projet d'aménagement du lotissement et qu'il convient de procéder à l'aliénation du chemin car il ne sera plus emprunté par les engins agricoles.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune avant la vente dudit chemin rural à la société PROTERAM.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;
- Vu l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration

✓ **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit « Chemin du Bois » qui va de la Rue d'Alsace Lorraine à la Rue Sadi Carnot.

✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et régulariser l'acte authentique de vente à recevoir par Maître Philippe-Marie GORLIER, notaire à GOUZEAUCOURT, lequel contiendra la vente dudit chemin rural au profit de la Société PROTERAM.

☑ Décision : **Adopté**
- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 7 octobre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 9/10/2026
Télétransmise le 9/10/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 9/10/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261007-DCMFND_2026_34-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE NOTRE DAME

Fontaine Notre Dame

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 7 Octobre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SEPT OCTOBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 02/10/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal : En exercice :	 **19** **19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, ~~DEMARCQ Patrice~~, ~~DESLOOVERE Delphine~~, ~~DUMETZ Nathalie~~, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, ~~HERLEM Maxime~~, ~~PANIEN Baptiste~~, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**13**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; DRAUX Stéphane ; PANIEN Baptiste ; DEMARCQ Patrice ; DUMETZ Nathalie ; HERLEM Maxime // Absents : //	Absents :	**6**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; DEMARCQ Patrice à IVANEC Bruno ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie //	Procurations :	**5**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**18**

DCM-20261007-34 (Commissions municipales suite instal conseiller).docx

Commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller

M. le Maire expose à l'assemblée que suite à l'installation de Madame Delphine DESLOOVERE comme conseillère municipale lors de la réunion de conseil municipal du 3 juin 2026 et pour la bonne administration des affaires de la commune il convient de modifier le nombre de conseillers appelés à siéger dans les commissions municipales et d'y intégrer la nouvelle conseillère.

Il propose de modifier le nombre de conseillers à y siéger (président de commission inclus).

Ludivine CHEMSI 1er Adjointe	Philippe BEAUVOIS 2ème Adjoint	Françoise LEMAIRE 3ème Adjointe	Philippe DUWEZ 4ème Adjoint	Claudine BAHEUX 5ème Adjointe
Enfance – Périscolaire – Vie scolaire	***Travaux – Urbanisme - Environnement***	***Fêtes et Cérémonies – Sport et Vie Associative***	***Budget - Finances communales***	***Affaires sociales et solidarité***
5	**10**	**7**	**6**	**7**
Communication	///	***Patrimoine***	***Sécurité***	///
6	///	**6**	**6**	///
///	///	///	***Culture***	///
///	///	///	**5**	///

Il indique que leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle Il précise que leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il propose d'installer Madame DESLOOVERE Delphine dans les commissions Travaux-Urbanisme-Environnement, Fêtes et Cérémonies – Sport et Vie Associative et Affaires sociales et solidarité.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

✓ **ACCEPTE** la modification du nombre de conseillers à siéger dans les commissions telle que présentée par Mr le Maire ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261007-DCMFND_2026_34-DE

✓ **INSTALLE** Madame DESLOOVERE Delphine dans les commissions Travaux Urbanisme Environnement, Fêtes et Cérémonies – Sport et Vie Associative et Affaires sociales et solidarité.

- **Composition des commissions municipales :**

Ludivine CHEMSI **1er Adjointe**	**Philippe BEAUVOIS** **2ème Adjoint**	**Françoise LEMAIRE** **3ème Adjointe**	**Philippe DUWEZ** **4ème Adjoint**	**Claudine BAHEUX** **5ème Adjointe**
Enfance – Périscolaire – Vie scolaire	***Travaux – Urbanisme - Environnement***	***Fêtes et Cérémonies – Sport et Vie Associative***	***Budget - Finances communales***	***Affaires sociales et solidarité***
DUCLERMORTIER Victoire	DRAUX Stéphane	LELEU Marc	DUCLERMORTIER Victoire	DUCLERMORTIER Victoire
PANIEN Baptiste	GOSSELET Nathalie	DRAUX Stéphane	GOSSELET Nathalie	GOSSELET Nathalie
SAUVEZ Baptiste	DESLOOVERE Delphine	PLISSON Roland	LELEU Marc	DUMETZ Nathalie
HERLEM Maxime	DUMETZ Nathalie	SAUVEZ Baptiste	PLISSON Roland	PLISSON Roland
	LELEU Marc	DUCLERMORTIER Victoire	PANIEN Baptiste	DUPONT Isabelle
	PLISSON Roland	DESLOOVERE Delphine		DESLOOVERE Delphine
	PANIEN Baptiste			
	HERLEM Maxime			
	DEMARCQ Patrice			
Communication	***///***	***Patrimoine***	***Sécurité***	***///***
DUMETZ Nathalie		LELEU Marc	DRAUX Stéphane	
LELEU Marc		PLISSON Roland	LELEU Marc	
HOSSELET Christine		DUMETZ Nathalie	PANIEN Baptiste	
PLISSON Roland		DUPONT Isabelle	HOSSELET Christine	
DUPONT Isabelle		HOSSELET Christine	DEMARCQ Patrice	
///	***///***	***///***	***Culture***	***///***
			LELEU Marc	
			DUPONT Isabelle	
			DUMETZ Nathalie	
			DUCLERMORTIER Victoire	

☑ Décision : **Adopté**
- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 7 octobre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 9/10/2026
Télétransmise le 9/10/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 9/10/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261007-DCMFND_2026_35-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE NOTRE DAME

Fontaine Notre Dame

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 7 Octobre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SEPT OCTOBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 02/10/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal : En exercice :	 **19** **19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, ~~DEMARCQ Patrice~~, ~~DESLOOVERE Delphine~~, ~~DUMETZ Nathalie~~, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, ~~HERLEM Maxime~~, ~~PANIEN Baptiste~~, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**13**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; DRAUX Stéphane ; PANIEN Baptiste ; DEMARCQ Patrice ; DUMETZ Nathalie ; HERLEM Maxime // Absents : //	Absents :	**6**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; DEMARCQ Patrice à IVANEC Bruno ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie //	Procurations :	**5**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**18**

DCM-20261007-35 (Approbation reglt intérieur CM).docx

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire expose à l'assemblée que l'adoption d'un règlement intérieur est obligatoire pour toutes les communes de plus 1 000 habitants en vertu de l'article L2121-8 du CGCT, et ce dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

Il présente à l'assemblée les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Il propose de valider les termes du règlement intérieur du conseil municipal, et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;
- Considérant l'installation du Conseil Municipal, issue des élections municipales du 15 Mars 2026, lors de la séance du 20 Mars 2026 ;
- Vu le projet de règlement intérieur qui sera annexé à la présente délibération ;

- PREND ACTE du contenu du règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération.
- APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal.

☑ Décision : **Adopté**
- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 7 octobre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME (Nord)

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 9/10/2026
Télétransmise le 9/10/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 9/10/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME (Nord)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261007-DCMFND_2026_36-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE-NOTRE-DAME

Fontaine Notre Dame

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 7 Octobre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SEPT OCTOBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 02/10/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal :	 **19**
	En exercice :	**19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, ~~DEMARCQ Patrice~~, ~~DESLOOVERE Delphine~~, ~~DUMETZ Nathalie~~, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, ~~HERLEM Maxime~~, ~~PANIEN Baptiste~~, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**13**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; DRAUX Stéphane ; PANIEN Baptiste ; DEMARCQ Patrice ; DUMETZ Nathalie ; HERLEM Maxime // Absents : //	Absents :	**6**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; DEMARCQ Patrice à IVANEC Bruno ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie //	Procurations :	**5**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**18**

DCM-20261007-36 (Départ en retraite Mme Debuiche - Institt - Cadeau).docx

Départ en retraite d'une institutrice - Cadeau

A l'occasion du départ en retraite de Mme Sabine DEBUICHE, Institutrice au Groupe Scolaire du Canton de Chemillé, exerçant à FONTAINE NOTRE DAME depuis 17 ans, M. le Maire propose à l'assemblée d'offrir un cadeau à l'intéressée au nom de la Commune lors de la manifestation qui sera organisée en son honneur.

Il demande au Conseil de se prononcer sur l'opportunité de ce cadeau, ainsi que sur son montant.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;

✓ **APPROUVE** la proposition de M. le Maire.
✓ **FIXE** la valeur maximale de ce cadeau à 600,00 Euros
✓ **DECIDE** d'imputer cette dépense à l'article 623 du budget communal.

☑ Décision : **Adopté**
- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 7 octobre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 9/10/2026
Télétransmise le 9/10/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 9/10/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME (Nord)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261007-DCMFND_2026_37-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE NOTRE DAME

Fontaine Notre Dame

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 7 Octobre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SEPT OCTOBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 02/10/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal :	 **19**
	En exercice :	**19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, ~~DEMARCQ Patrice~~, ~~DESLOOVERE Delphine~~, ~~DUMETZ Nathalie~~, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, ~~HERLEM Maxime~~, ~~PANIEN Baptiste~~, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**13**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; DRAUX Stéphane ; PANIEN Baptiste ; DEMARCQ Patrice ; DUMETZ Nathalie ; HERLEM Maxime // Absents : //	Absents :	**6**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; DEMARCQ Patrice à IVANEC Bruno ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie //	Procurations :	**5**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**18**

DCM-20261007-37 (Personnel - Tickets Restaurants - augmentation valeur faciale).docx

Personnel communal – Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant

M. le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 30 avril 2014 la commune a mis en place au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal le système des tickets-restaurant.

M. le Maire précise que dans le cadre de la dématérialisation des tickets restaurant, l'utilisation du format papier doit disparaître pour être remplacée par des formats carte.

Dans ce contexte, il propose de conserver le quota de 10 tickets par mois à chaque agent sur la base de 11 mois par an en augmentant la valeur nominale du ticket à 10,00 euros au lieu de 8,00 euros actuellement.

Il propose également de fixer la participation communale à 60 %, au lieu de 50 % actuellement, de la valeur nominale du ticket arrêtée à 10 euros. La commune procéderait à l'acquisition globale des titres et récupérerait chaque mois la participation des agents (4,00 € par titre) par prélèvement sur la rémunération. La dépense globale annuelle maximale pour la commune peut être estimée à 16.500,00 Euros, et la recette correspondante (participation du personnel) à 6.600,00 Euros (40%).

Il demande au Conseil de se prononcer sur la mise en place de ce dispositif au 1er janvier 2027.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;

- ✓ **APPROUVE** la dématérialisation du système des tickets-restaurant sous format carte à compter du 1er janvier 2027.
- ✓ **DECIDE** d'allouer à chaque agent un quota de 10 tickets par mois, sur la base de 11 mois par an.
- ✓ **FIXE** la valeur nominale de chaque ticket-restaurant à 10,00 Euros, et la participation communale à 60% de cette valeur, soit 6,00 Euros à compter du 1er janvier 2027.
- ✓ **DIT** que la commune procédera à l'acquisition globale des titres et récupérera chaque mois la participation des agents (4,00 € par titre) par prélèvement sur la rémunération.

☑ Décision : **Adopté à l'unanimité**
- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 7 octobre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 9/10/2026
Télétransmise le 9/10/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 9/10/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261007-DCMFND_2026_38-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE NOTRE DAME

Fontaine Notre Dame

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 7 Octobre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SEPT OCTOBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 02/10/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal :	 **19**
	En exercice :	**19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, ~~DEMARCQ Patrice~~, ~~DESLOOVERE Delphine~~, ~~DUMETZ Nathalie~~, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, ~~HERLEM Maxime~~, ~~PANIEN Baptiste~~, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**13**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; DRAUX Stéphane ; PANIEN Baptiste ; DEMARCQ Patrice ; DUMETZ Nathalie ; HERLEM Maxime // Absents : //	Absents :	**6**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; DEMARCQ Patrice à IVANEC Bruno ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie //	Procurations :	**5**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**18**

DCM-20261007-38 (Admission en Non valeur).docx

Admission en Non-Valeur

M. le Maire présente à l'assemblée la demande d'admission en non-valeur présentée par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de CAMBRAI, au titre des produits irrécouvrables afférents aux exercices 2022 et 2023.

Il propose, compte tenu de l'impossibilité de recouvrer ces produits (Reste A Recouvrer inférieur seuil de poursuite et poursuite sans effet), d'admettre en non-valeur les titres portés sur l'état ci-après, à savoir :

Année	Numéro de la pièce	Nature de la recette	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
2022	T- 276	Frais GPS / ALSH	7,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	T- 559	Frais GPS / CLSH	36,00 €	Poursuite sans effet
2023	T- 579	Frais GPS / CLSH	6,94 €	RAR inférieur seuil poursuite
			49,94 €	

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables susmentionnées, pour un total de 49,94 Euros.
- DECIDE d'imputer cette dépense à l'article 6541 du Budget Communal.

☑ Décision : **Adopté**
- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 7 octobre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME (Nord)

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 9/10/2026
Télétransmise le 9/10/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 9/10/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME (Nord)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261007-DCMFND_2026_39-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE NOTRE DAME

Fontaine Notre Dame

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 7 Octobre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SEPT OCTOBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 02/10/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal : En exercice :	 **19** **19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, ~~DEMARCQ Patrice~~, ~~DESLOOVERE Delphine~~, ~~DUMETZ Nathalie~~, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, ~~HERLEM Maxime~~, ~~PANIEN Baptiste~~, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**13**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; DRAUX Stéphane ; PANIEN Baptiste ; DEMARCQ Patrice ; DUMETZ Nathalie ; HERLEM Maxime // Absents : //	Absents :	**6**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; DEMARCQ Patrice à IVANEC Bruno ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie //	Procurations :	**5**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**18**

DCM-20261007-39 (Présentation du PCS).docx

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026

M. le Maire indique à l'assemblée que :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2212-2 ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L. 731-3, R. 731-1 et suivants relatifs au Plan Communal de Sauvegarde ;

VU l'article R. 731-8 du Code de la Sécurité Intérieure imposant la présentation du Plan Communal de Sauvegarde au Conseil Municipal à la suite de son renouvellement général ;
VU l'arrêté municipal en date du 6 octobre 2026 portant approbation de la révision du Plan Communal de Sauvegarde de la commune ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article R. 731-8 du Code de la sécurité intérieure, la présentation formelle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être présentée à la nouvelle équipe municipale issue des élections de mars 2026.

Il précise également que le PCS est l'outil opérationnel de planification et de gestion de crise à l'échelon communal. Il permet de faire face aux situations d'urgence et d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population face aux risques majeurs identifiés sur notre territoire.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les grands axes du document opérationnel :

- Le diagnostic des risques et le recensement des personnes vulnérables.
- L'organisation de la cellule de crise communale (Poste de Commandement Communal - PCC) et la chaîne de commandement plaçant le Maire comme Directeur des Opérations de Secours (DOS).
- Le dispositif d'alerte et de secours à la population (modalités d'information, lieux de rassemblement et d'hébergement d'urgence).
- L'annuaire de crise et l'inventaire des moyens matériels.

Il rappelle que conformément à la loi, le caractère opérationnel de ce plan devra être évalué et testé par un exercice de simulation au cours du mandat (au moins une fois tous les 5 ans).

Il précise que l'objet de cette présentation est de permettre à chaque conseiller municipal de s'approprier le dispositif de sauvegarde.

Il demande au conseil de prendre acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261007-DCMFND_2026_39-DE

- ✓ **PREND ACTE** de la présentation réglementaire du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) effectuée devant le Conseil Municipal consécutivement au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;
- ✓ **PREND ACTE** que le document ainsi présenté reste applicable sur le territoire de la commune et sera transmis pour information à Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI ainsi qu'à la Présidente de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 7 octobre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 9/10/2026
Télétransmise le 9/10/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 9/10/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215902446-20261007-DCMFND_2026_40-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE de FONTAINE-NOTRE-DAME

Fontaine Notre Dame

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 7 Octobre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SEPT OCTOBRE à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 02/10/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux Effectif légal : En exercice :	 **19** **19**
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, ~~DEMARCQ Patrice~~, ~~DESLOOVERE Delphine~~, ~~DUMETZ Nathalie~~, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, ~~DRAUX Stéphane~~, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, ~~HERLEM Maxime~~, ~~PANIEN Baptiste~~, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	**13**
Absents excusés : DESLOOVERE Delphine ; DRAUX Stéphane ; PANIEN Baptiste ; DEMARCQ Patrice ; DUMETZ Nathalie ; HERLEM Maxime // Absents : //	Absents :	**6**
Procurations : DELSLOOVERE Delphine à BAHEUX Claudine ; DRAUX Stéphane à DUCLERMORTIER Victoire ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; DEMARCQ Patrice à IVANEC Bruno ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie //	Procurations :	**5**
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	**18**

DCM-20261007-40 (Adhésion au SIDEN-SIAN Sissonne).docx

Nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN – Commune de Sissonne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),
- Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "*Eau Potable et Industrielle*" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,
- Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDEN France au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDEN France devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,
- Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,
- Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,
- Vu la délibération en date du 8 décembre 2025 de la commune de SISSONNE (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec le transfert des compétences « Assainissement Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

✓ ACCEPTE l'adhésion au SIDEN-SIAN :

de la commune **SISSONNE** pour les compétences « **Assainissement Collectif** » et « **Gestion des Eaux pluviales Urbaines** ».

✓ SOUHAITE que les modalités de cette nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 34/143 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 9 décembre 2025.

☑ Décision : **Adopté**
- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 7 octobre 2026
Le Maire.
Bruno IVANEC

Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 9/10/2026
Télétransmise le 9/10/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 9/10/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC